

COMPTE RENDU DE LA 1^{ère} REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE FONTSANTE DU 27 JUIN 2018

Personnes présentes : François CAVALLIER (Maire de Callian), Sylvie AMAND, Pascale AUGUET-OTTAVY, Michel TOSAN (Maire de Bagnols représentant la CCPF), Michel FELIX (Mairie de Tanneron), Caroline VERDIER (SUEZ), Benoît LEFEBVRE, Olivier DUFAUX (SUEZ), Sylvain LUCAS (SUEZ), Frédéric TORT (PASINI), Amaury GRULIER (ENGIE).

En introduction, Benoît LEFEBVRE rappelle l'historique de la charte de gouvernance.

Il s'agit d'informer en toute transparence et en temps réel, sur l'évolution du projet en sensibilisant toutes les parties prenantes.

Le conseil de direction est composé de deux collèges :

- Le groupe SUEZ et ses partenaires,
- Les collectivités territoriales.

Il rappelle d'autre part que les missions du conseil de direction consistent à fixer les orientations du projet, à mettre en place une veille juridique et à faire part de l'évolution du projet.

Il rappelle qu'une promesse de bail a été signée le 20/02/2018 et que le groupe SUEZ a d'ores et déjà rencontré plusieurs services de l'Etat : le SDIS, les services de la Préfecture, le GUC...

Toutes ces administrations ont fait part de leur bienveillance, même si certaines ont insisté sur une vigilance nécessaire, notamment vis-à-vis du risque incendie et la protection des eaux du lac de Saint-Cassien.

Les bureaux d'études vont effectuer des relevés topographiques plus poussés avec l'aide d'un drone afin d'apporter les précisions nécessaires notamment en ce qui concerne la végétation. Le bureau KALIES procède à l'étude environnementale pilotée par SUEZ Consulting.

Olivier DUFAUX précise que les frais d'études engagés jusqu'à présent, s'élèvent à 600 000 € hors masse salariale.

Au stade de l'avant-projet sommaire, le groupe SUEZ constate un écart de 5 à 10 % par rapport à ce qui avait été budgété.

L'économie générale du projet est donc respectée.

Concernant la biodiversité du site, il faudra être vigilants sur l'étude des chiroptères et leur reproduction qui s'effectue en automne. Les résultats seront connus fin décembre 2018.

Michel TOSAN précise qu'il possède une « double casquette », politique et technique.

Il invite le groupe SUEZ à être très attentif, notamment vis-à-vis de la DREAL pour ce qui concerne les espèces de chiroptères.

Il en garde en effet, une expérience difficile sur le site de Malpasset.

Ainsi, des mesures conservatoires devront être prises en conséquence car c'est le point dur de l'affaire.

Il y a un fort risque de contentieux vis-à-vis d'associations spécialisées dans ce domaine.

Il fait part de son expérience sur Bagnols en Forêt en lien avec la CAVEM et notamment sur les mesures compensatoires à mettre en œuvre.

Olivier DUFAUX précise que le groupe SUEZ est très conscient de toutes ces contraintes.

Michel TOSAN insiste sur le rôle du CNPF. Il s'agit d'une autorité indépendante avec des personnes très attentives au respect de l'environnement.

François CAVALLIER ajoute que ce sera également une question de personnalité et sensibilité dans cette affaire.

Michel TOSAN indique qu'il faudra être vigilant notamment avec M. BARBERO qui fait partie du CNPF et qui pourrait avoir des liens avec une certaine entreprise varoise concurrente de SUEZ. Il indique également un contact ouvert sur ces questions, Mme BAZERQUE directrice régionale adjointe à la DREAL PACA, qui pourrait être une personne ressource dans ce dossier.

Il rappelle également que ce site fait partie d'un ensemble de 4 territoires intégrés dans le plan régional déchets, issu du SRADDET. Il faudra bien l'appréhender, avec une enquête publique prévue pour 2018, application en 2019. Le projet Fontante s'y intègre. Sur chaque territoire, une seule ISDND est identifiée, c'est un projet d'actualité.

Benoît LEFEBVRE précise qu'il y aura des études complémentaires menées sur les chiroptères dans les galeries, en lien avec les associations via le bureau d'études.

Michel TOSAN indique qu'il ne faut pas oublier les espèces arboricoles.

Benoît LEFEBVRE présente le plan du projet actuel qui tient compte des remarques du SDIS, notamment pour ce qui concerne la protection des eaux du lac. La physionomie du projet est induite par les remarques du SDIS qui préconise de regrouper les activités de logistique.

Il précise que l'ISDND est moins risquée en matière d'incendie que les ordures ménagères.

Les eaux pluviales seront redirigées vers le vallon de Cabrol à l'Est et non vers le Lac. Il précise que l'ISDND ne recevra pas d'ordures ménagères.

Le représentant d'ENGIE présente le plan d'installation du photovoltaïque, qui sera entouré d'une piste périphérique, avec également une citerne (préconisations du GUC).

Il y aura un léger remodelage du terrain. Les eaux pluviales seront redirigées vers l'extérieur pour limiter l'infiltration.

Benoît LEFEBVRE présente les prochaines étapes du projet :

- Le permis de construire pour le photovoltaïque sera déposé en juin 2018. L'instruction du projet photovoltaïque devrait durer 9 mois, mais pourrait aller jusqu'à 12 mois,
- Nous pourrions obtenir une autorisation en mai 2019,
- Enquête publique pour le 1^{er} trimestre 2019,
- Appel d'offre le 03/08/2018, pas de certitude sur la date du prochain. La CRE devrait se prononcer sur le nouvel appel d'offres fin 2019,
- Le planning est serré, le dossier devant être déposé en octobre 2018 avec les études complémentaires sur les chiroptères.

Michel TOSAN précise que la DREAL est plutôt bienveillante sur ce projet, en raison notamment des enjeux politiques.

L'atmosphère locale est tendue, notamment au sujet du Plan Départemental des déchets, Madame BOYER (SEVE) jouant un rôle complexe.

Olivier DUFAUX souhaiterait disposer des études d'impacts réalisées à Bagnols en Forêt.

Michel TOSAN lui indique de prendre contact avec M. JULITA.

Caroline VERDIER précise que le dossier déposé vers le 15 octobre sera examiné sur la forme et sur le fond. Il devra prendre en compte l'avis des autorités environnementales.

Il y aura enquête publique avec nomination d'un commissaire enquêteur.

Il y aura certainement une procédure dérogatoire concernant les espèces protégées.

L'instruction devrait durer 9 mois, le Préfet ayant le pouvoir de demander des pièces complémentaires.

Michel TOSAN alerte sur la difficile complétude des dossiers et leurs recevabilités. Administrativement, la procédure est très lourde. Il rappelle la fermeture prochaine du site du Balançon.

Benoît LEFEBVRE indique des options possibles pour le projet et notamment l'intégration sur une des plateformes d'une installation de tri plastique avec tonnage limité à côté du site de compostage.

La question se pose aussi de trouver une solution pour déplacer les activités du motocross et de l'aéromodélisme, en tenant compte des directives de la DREAL vis-à-vis de la protection des eaux du lac.

Olivier DUFAUX indique que SUEZ n'a aucune obligation de relocaliser le motocross sur site. Il propose de rechercher d'autres sites pour ces associations.

Benoît LEFEBVRE ajoute que le projet de création d'une « Maison de la Mine » est abandonné, car le PPRIF de Tanneron empêche la construction d'un ERP.

Michel FELIX indique qu'il faudrait déclasser la zone.

Olivier DUFAUX considère que cela ne peut se faire qu'à l'initiative de la commune de Tanneron, en indiquant que le SDIS serait plutôt favorable.

Michel FELIX indique que cela a été fait pour la Maison du Lac.

Considérant l'accès, Olivier DUFAUX pense à la création d'un rond-point sur la commune des Adrets.

Michel FELIX propose une solution plus intéressante en créant un accès sur la commune de Montauroux.

Benoît LEFEBVRE considère qu'il s'agit d'une bonne idée si on peut trouver une continuité avec la piste DFCl.

Olivier DUFAUX insiste sur le fait qu'il faut que le projet soit conforme et compatible avec le RNU de Tanneron.

Michel FELIX indique que le PLU a été lancé le bureau BEGEAT est chargé des études en 2018-2019.

Il indique aussi qu'il devrait y avoir une modification du PPRIF en octobre et qu'il faut en profiter pour y intégrer le projet en collaboration avec le Colonel FARCY.

Olivier DUFAUX pense qu'il ne faudrait communiquer qu'après le dépôt du dossier.

Nous connaissons les points critiques qui seront soulevés par les opposants :

- Mâchefer, compostage, contamination du lac,...

A partir d'octobre il faudra organiser des réunions publiques avec un visuel du projet. Des réunions ont déjà eu lieu, il faut continuer, avec la population, les associations. Un recensement des sites de déballage sauvage pourrait être intéressant.

La prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra le 10 octobre 2018 à 10 h 30.

François CAVALLIER tient à remercier le groupe SUEZ et salue chaleureusement Michel TOSAN pour son expérience.